



l'oxygène  
à la source

**N°341-22**

**RAPPORT SOCIAL UNIQUE 2021 – AVIS DU COMITE**

Nombre de membres en exercice : 52 Présents : 28 Représentés : 6 Quorum : 11
---

**Délibérations  
du Comité Syndical  
Séance du 12 décembre 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le douze décembre à onze heure, le Comité du Syndicat Mixte du Lac d'Annecy, dûment convoqué en date du 5 décembre 2022, s'est réuni au siège du SILA, sous la présidence de Pierre BRUYERE. Mme Séverine MUGNIER est désignée en qualité de Secrétaire de séance.

**ETAIENT PRESENTS**

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION GRAND ANNECY**

Mmes, MM. François ASTORG, Franck BOGEY, Pierre BRUYERE, Gilles FRANCOIS, Anthony GRANGER, Fabienne GREBERT, Georges HIERSO, Frédérique LARDET, Patrick LECONTE, Claire LEPAN, Christina MALAPLATE, Philippe MANDEREAU, Christian MARTINOD, Marc ROLLIN, Christian ROPHILLE, Didier SARDA, Gilles VIVIAN

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DES SOURCES DU LAC D'ANNECY**

MM. Jacques DALEX, Philippe PRUD'HOMME

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DES VALLEES DE THONES**

MM. Pierre BARRUCAND, Sébastien BRIAND

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE CRUSEILLES**

M. Guy DEMOLIS

**COMMUNAUTE DE COMMUNES FIER & USSES**

Mme & M. Roger DALLEVET, Séverine MUGNIER

**COMMUNAUTE DE COMMUNES RUMILLY TERRE DE SAVOIE**

M. Roland LOMBARD

**COMMUNAUTE DE COMMUNES USSES ET RHONE**

Mme & MM. Emmanuel GEORGES, Jean-Yves MÂCHARD, Florence POZZO

**ETAIENT ABSENTS OU EXCUSES**

Mmes, MM. Jean-Pascal ALBRAN, Michel BEAL, Sandrine DALL'AGLIO, Pierre GEAY, Gérard GRANGER, Adrien GUILMAIN, Michel HAUET, Benjamin MARIAS, Philippe MONMONT, Olivier MOUZIN, Magali MUGNIER, Christophe PONCET, Sylvain STIHLE, Philippe CHAPPET, André PERRILLAT-AMEDE, Jean-Marc BOUCHET, Julie MONTCOUQUIOL, Yves GUILLOTTE, Serge FABBIAN, Colette BELLEMIN, Yohann TRANCHANT, Cédric VERNEY, Martine VIBERT, Gérard LAMBERT

**AVAIENT DONNE POUVOIR**

Philippe CHAPPET à Philippe PRUD'HOMME  
Gérard GRANGER à Pierre BRUYERE  
Benjamin MARIAS à François ASTORG  
Magali MUGNIER à Patrick LECONTE  
Yohann TRANCHANT à Roland LOMBARD  
Adrien GUILMAIN à Séverine MUGNIER

**PARTICIPAIENT EGALEMENT**

Mmes & MM. Valérie GUICHARD, DGS, Pascale ABADIE, DGAS, Sonia PAPES, Directeur Financier, Justine BRAMM, Directeur Administration Générale, William PERRIER, Directeur Exploitation Assainissement, Christophe VACHON, Directeur Etudes & Travaux, Damien ZANELLA, Directeur Environnement cycle de l'eau, Camille MARGUIGNOT, Service Assemblées Secrétariat.

**RAPPORT SOCIAL UNIQUE 2021 – AVIS DU COMITE**

Exposé du Président,

La loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique instaure dans son article 5 un Rapport Social Unique (RSU) et une base de données sociales dans les administrations publiques. Le RSU se substitue au rapport sur l'état de la collectivité et est annuel. Il comporte des données chiffrées relatives aux différentes caractéristiques liées au personnel selon une liste d'indicateurs déterminée.

Suite à la mise en place du Rapport Social Unique au 1<sup>er</sup> janvier 2021, fixé dans les conditions du décret n°2020-1493 du 30 novembre 2020, les informations demandées ont été saisies sur le portail « données sociales » pour l'année 2021. Le décret prévoit qu'une phase transitoire ait lieu jusqu'en 2023 afin de stabiliser le contenu des informations recueillies.

Le Comité Technique a émis un avis favorable unanime lors de la séance du 15 novembre 2022.

Le Rapport Social Unique pour l'année 2021 est joint aux convocations.

**- A D O P T É -**  
**à l'unanimité**

Voix POUR : 34  
Voix CONTRE : 0  
Abstentions : 0  
Non votants : 0

Par délégation,  
Pascale ABADIE,  
Directeur Général Adjoint des Services



Mme Séverine MUGNIER,  
Secrétaire de séance



Acte reçu à la Préfecture  
Le 20 DEC. 2022  
Publié le 21 DEC. 2022  
Exécutoire le 21 DEC. 2022  
Le Président  
Pierre BRUYERE



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Président du SILA dans le délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification.

Un recours contentieux peut également être introduit devant le tribunal administratif de Grenoble par voie postale (2 place Verdun BP 1135 – 38022 GRENOBLE Cedex) ou par voie électronique (Télérecours citoyens, [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)) dans le délai de deux mois à compter de la notification de la délibération ou de sa date de publication ou à compter de la réponse du SILA, si un recours gracieux a été préalablement déposé.

